FACTURE

N° OR : OCTA 15800 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2407263
Exercice : 2024
Date : 28-11-2024
Page : 1/ 1

ORIGINAL

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE
17 Cours Xavier Arnozan
CS71305
33082 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 79 64 00
Fax :

N° Siret : 18330005200036
N° TVA Intracommunautaire : FR 87183300052

CAYE GREGORY
7 RUE JOSEPH BOYE
33340 COUQUEQUES
FRANCE

Référence à rappeler : 2024 / TR2407263
Objet : Comptabilité de gestion 2024

Prestataire : DURIEUX STEPHANIE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
147054 Comptabilité de gestion	0,5	700,000	350,00	20,00

Régime de TVA : Encaissements

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	350,00			350,00
Base de TVA	350,00			350,00
Montant TVA	70,00			70,00
Total TTC	420,00			420,00
Net à payer	420,00			420,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA GIRONDE ou par chèque à l`ordre de l`agent comptable de la CDA GIRONDE

IBAN : FR7610071330000000100024606 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 33000 00001000246 06

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

- Coupon à retourner -

Etablissement : D33S01 CDA GIRONDE
0813865 CAYE GREGORY
Date échéance : 28-12-2024

Référence à rappeler : 2024 / TR2407263
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR : 420,00

Payez votre facture sur le site *paiement-en-ligne.chambres-agriculture.fr* . Utilisez le code facture : **QD33S012024TR2407263**